

Par courriel

Vendredi 20 mai 2016

Mme Stéphanie Turcotte
Conseillère en aménagement
Division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises
Arrondissement Ville-Marie, Ville de Montréal

Objet : Domaine des Franciscains

Mme Turcotte,

Suite à la séance d'information du 12 mai 2016, la commission se pose certaines questions pour lesquelles les réponses seront utiles à la rédaction du rapport. C'est donc dans l'optique de formuler des recommandations éclairées que la commission vous pose les questions suivantes.

1. L'article 10 du projet de règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque mentionne des éléments du site qui doivent être, selon le cas, conservés, restaurés ou reconstitués :

Article 10 : L'enveloppe extérieure des bâtiments décrits à l'article 11 et les aménagements paysagers existants, notamment, les murs, escaliers, arbres, grotte, sentiers, murs d'enceinte, clôtures sur rue, parvis aménagé et accès doivent être, selon le cas, conservés, restaurés ou reconstitués au besoin.

- a. Selon quels critères l'arrondissement choisit-il les éléments qui figurent sur cette liste?
 - b. Quels sont les critères utilisés par l'arrondissement pour déterminer si un élément a besoin d'être conservé, restauré ou reconstitué?
2. Les représentants de l'arrondissement ont évoqué à plusieurs reprises l'utilisation prochaine du terrain laissé vacant par le déménagement de l'Hôpital de Montréal pour enfants au site Glen. Cette utilisation comprendrait notamment des espaces sportifs (*Transc. L. 757-763*), une bibliothèque et un centre communautaire (*Transc. L. 1966-1971*), un parc local (*Transc. L. 2190-2191*), des logements abordables et sociaux

(*Transc. L. 2656-2659; 2672-2674*) et, finalement, la reconfiguration de voies routières en espaces verts (*Transc. L. 2749-2754*).

- a. Y a-t-il d'autres usages collectifs prévus sur ce site?
 - b. Quel devrait être le gain en espaces verts et de loisirs lors du réaménagement du site?
 - c. Quel est l'appariement entre les besoins exprimés dans l'étude du quartier Peter-McGill effectué par l'arrondissement (*Transc. L. 881-883*) et ce qui est prévu sur le site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants?
 - d. Quel est le niveau d'avancement du processus de décision pour le redéveloppement du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants?
3. Il a été mentionné à plusieurs reprises par des participants lors de la séance d'information qu'il y avait un besoin dans le quartier Peter-McGill de développer une mixité de logements. La Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal énonce l'importance de développer une mixité sociale dans un secteur donné, permettant notamment *d'éviter la ségrégation sociale et le cercle vicieux de l'appauvrissement et d'assurer le maintien des gens dans leur milieu de vie.*
- a. Que fait et que prévoit faire l'arrondissement pour stimuler la mixité sociale dans le quartier Peter-McGill selon les principes énoncés dans la Stratégie d'inclusion?
4. Lors de la séance d'information, l'arrondissement a indiqué que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne permet pas d'introduire de dispositions concernant des servitudes de conservation dans le cadre d'un règlement. Il a été évoqué qu'une servitude pourrait éventuellement faire l'objet d'une entente tripartite de gré à gré afin d'assurer la protection des maisons Judah et Masson, ainsi que leurs aménagements paysagers. Advenant l'absence d'une telle servitude, la commission comprend que la protection de ce patrimoine serait assurée par voie réglementaire.
- a. Quelles seraient les mesures envisagées pour assurer l'exécution et le suivi de ces dispositions réglementaires?
 - b. Quelles seraient les procédures à suivre pour faire modifier, dans l'avenir, ces dispositions réglementaires?

5. Y a-t-il des interventions prévues, et si oui, quel est leur niveau d'avancement, pour :
- a. La sécurité des piétons à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la bretelle d'accès à l'autoroute?
 - b. L'aménagement d'un terre-plein sur le boulevard René-Lévesque?

Olivier Rinfret
Secrétaire-analyste
Office de consultation publique de Montréal

- cc. M. Jean-François Morin, chef de division – urbanisme et développement économique, arrondissement Ville-Marie
M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement Ville-Marie